

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 juin 2024

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_044

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance : 17
Pouvoirs : 5
Absents : 3
Date de publication : 20 juin 2024

Le 19 juin 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 juin 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, Mme SEUVRE, Mme GRUET,
Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. TIRARD, M. BILLET,
Mme ÉTIENNE, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE,
M. GORNEAU, M.LECOMPTE, M.DELECOLLE,
Mme GROENTZINGER,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir
à M. DELOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à Mme
DELOT, M. PERREIRA-GONCALVES pouvoir à Mme
COUDERT, M. PARIGOT pouvoir à Mme SCHWENTER,
Mme WILLEMS pouvoir à Mme SEUVRE

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LANGLOIS,
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme ROUSSEAU et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR LA GESTION DU POLE PETITE ENFANCE

Visas

VU les articles L.3111-1 et suivants du code de la commande publique,

VU les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux contrats de concession de service public,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023_074 du 16 novembre 2023,

VU le PV de la Commission des Services Publics Locaux du 20 février 2024,

VU le Rapport de l'exécutif ;

CONSIDERANT que le contrat confiant la gestion du pôle petite enfance à la société **LA MAISON BLEUE** arrive à son terme, le 31 août 2024 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a fait le choix de confier la gestion du Pôle Petite Enfance par concession de service public ;

CONSIDERANT le rapport détaillé ci-annexé et le projet de contrat ci-joint,

Après étude du rapport de l'exécutif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de la Commission des Services Publics Locaux daté du 20 février 2024

- **DÉCIDE** d'attribuer la concession du service public Pôle Petite Enfance à la société "LA MAISON BLEUE" ;

- **APPROUVE** les termes du contrat tel qu'il lui a été présenté et notamment les propositions d'amendements émises par le candidat;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et mener à terme la procédure d'attribution,

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 20 juin 2024

Le Maire, Yves DELOT,

